

Le 16 mars 2011 INS C

0473 Fonds pour les actions culturelles (FAC) ; approbation des comptes 2010

1. Objet

Au 31 décembre, l'exercice 2010 du FAC a clôturé sur un avoir de 11 989 903,23 francs. Certaines subventions promises n'ayant pas encore été versées (3 355 667,00 francs), le solde net est donc de 8 634 236,23 francs.

2. Bases légales

Article 39 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (RSB 935.52)



3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2010 du FAC ont été examinés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition

En raison de ce qui précède, les comptes annuels 2010 du FAC sont approuvés par le Grand Conseil.

Au Grand Conseil ,

Certifié exact

Le chancelier :